

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux procédures reliées à l'introduction d'options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois dans le segment moyen de la courbe des taux

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications, déposé par la Bourse, portant sur ses procédures. Les modifications permettront d'introduire des options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois dans le segment moyen de la courbe des taux dont l'échéance ne correspond pas avec la date d'échéance du contrat à terme BAX sous-jacent.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2010-04-09 Vol. 7, n° 14).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 8 mai 2010, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Claude Gatien
Analyste en produits dérivés
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4365
Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4365
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : claud.gatien@lautorite.qc.ca